



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 24/06/2025

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 18 juin 2025, se réunit dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.

Présents : Irène BADIN, Samuel BARGE, Maxime DURAND, Gérard GALLAY, Eric SALLAMAND, Yoann SAUGEY, Narjès VELLA, Didier MOLITOR, Cyril PUSNIAK, Evelyne SCHMITT-MARTINON, Nicolas VIVET, Vanessa MARBOEUF, Cécile VANTREPOL

Excusés :

Françoise CHANAS a donné pouvoir à Isabelle FOURNIER
Maryline DE ROECK a donné pouvoir à Maxime DURAND
Sébastien TERRIER a donné pouvoir à Cécile VANTREPOL
Anne-Cécile BOROT a donné pouvoir à Cyril PUSNIAK
Isabelle FERROUD

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.
Enregistrement de la séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Evelyne MARTINON a été nommée secrétaire de séance

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-verbal du conseil municipal du 27/05/2025 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DEL 2025 06 001 CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2141-1, L. 2143-2 et L. 1112-23,

CONSIDÉRANT l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne, la commune propose la mise en place d'un conseil municipal des enfants (CME),

CONSIDÉRANT que la compétence de la création de cette instance relève du conseil municipal, il en définit la composition et les modalités de fonctionnement,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage de la démocratie commence dès l'enfance. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extrascolaires et du milieu familial,

CONSIDÉRANT que l'objectif poursuivi est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, les débats, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers), mais également par la mise en place de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par les élus et le référent,

CONSIDÉRANT que les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs incontournables de la commune,

Mme le Maire propose de créer le Conseil municipal des enfants qui sera composé de :

- 1 président,
- 3 élus membres des commissions,
- 10 enfants de 9 à 10 ans en respectant la parité

d'organiser des élections pour désigner les membres avec un mandat de 2 ans.

De leur permettre de se réunir au moins une fois par trimestre et de participer activement à des projets locaux, de les soutenir par des moyens logistiques, financiers et humains.

Après en avoir délibéré,

- **Approbation** : 18
- **Opposition** : 0
- **Abstention** : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'un conseil municipal des enfants,
- **FIXE** la composition de ce conseil municipal des enfants à :
 - 1 président,
 - 3 élus membres des commissions,
 - 10 enfants de 9 à 10 ans en respectant la parité
- **DIT** qu'ils seront élus pour une durée de 2 ans,
- **PRÉCISE** que la charte du CME sera approuvée dans le 1er mois de son installation,
- **APPROUVE** les crédits de fonctionnement inscrits à la ligne budgétaire,
- **AUTORISE** Mme le maire ou son adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

DEL 2025 06 002 CONVENTION DE PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ZONES D'ACTIVITES

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU les articles L. 331-1, L. 331-2 et suivants du Code de L'Urbanisme,

VU la circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

VU la délibération n°2025-24 du Conseil Communautaire du 13 février 2025 adoptant le PACTE Financier fiscal et de Solidarité (PFFS) 2025-2030,

Vu l'avis favorable de la commission Stratégie financière, patrimoniale et système d'information du 4 mars 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2025,

Mme le Maire rappelle qu'il a été acté le reversement à hauteur de 80% à la communauté de communes de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones d'activité sous compétences intercommunales dès 2025.

En contrepartie, il est acté que la nouvelle enveloppe de fonds de concours, destinée aux projets structurants ou en lien avec le projet de territoire, sera abondée en redistribution indirecte des recettes générées par la CCVDD.

Au titre de sa compétence en matière de ZA, la communauté de Communes porte les dépenses nécessaires à l'aménagement et à la viabilisation de ses zones.

L'application de cette nouvelle règle s'applique sur les zones d'activités économiques communautaires, sur la commune de SAINT-VICTOR DE CESSIEU, elle s'applique sur :

- ZA de Giroud
- ZA de Roguières

Elle s'appliquera dès signature de la convention.

Après en avoir délibéré,

- **Approbation** : 18
- **Opposition** : 0
- **Abstention** : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de partage de 80% de la Taxe d'aménagement perçue, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la communauté de communes par la Commune de Saint-Victor de Cessieu sur le périmètre des zones d'activités économiques communautaires dont la communauté de communes prend en charge l'aménagement.

APPROUVE la convention.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

DEL 2025 06 003 COUPE DE BOIS 2026

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme Guillon de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approbation** : 18
- **Opposition** : 0
- **Abstention** : 0

1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
1	IRR	325	6,26	2026	2026		X		X			BPS ou BSP UP	Irrégulier parcelle 1 – Réglée	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n°1.

DEL 2025 06 004 TARIFS DES FORAINS

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la Commune de Saint-Victor de Cessieu organise une fête foraine lors de la fête de la Saint-Victorienne le 18 et 19 juillet 2025 ;

Le décret d'application n° 2008-1458 du 30 décembre 2008 précise que l'installation d'un matériel forain sur le territoire de la commune donne lieu à la présentation au maire de la commune des conclusions du rapport de contrôle technique ou du rapport de vérification et, le cas échéant, du rapport de contre-visite en cours de validité et comportant des conclusions favorables et d'une déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée des documents justificatifs. De plus, à l'issue de l'installation du matériel, le décret prévoit que l'exploitant remet au maire une attestation de bon montage, ainsi que, si le matériel fait l'objet d'un nouveau contrôle après la demande d'installation, le rapport de vérification ou de contre-visite. Si les constatations effectuées ou l'examen des documents mentionnés le justifient, le maire peut interdire l'exploitation du matériel, la subordonner à des réparations ou modifications ou à la réalisation d'un nouveau contrôle technique.

Considérant que la commune se propose de signer une convention avec le Comité des Fêtes afin de fixer d'un commun accord leurs engagements réciproques pour l'organisation de cette fête foraine,

Mme le Maire propose que dans le cadre de cet événement qu'un droit de place soit fixé au tarif de 50 € pour chaque emplacement attribué aux forains.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 2

Le Conseil municipal à la majorité des membres

- décide de fixer le droit de place à 50 € pour le week-end du 18 au 20 juillet 2025 pour chaque emplacement de forains.
- De rajouter les recettes sur la régie des produits divers.
- De signer une convention avec le comité des fêtes pour la manifestation de la fête foraine afin de fixer d'un commun accord leurs engagements réciproques pour l'organisation de celle-ci.

DEL 2025 06 005 TARIFS PHOTOCOPIES

Mme le Maire informe le Conseil municipal de l'augmentation des demandes de copies de documents administratifs et en particulier dans le domaine de l'urbanisme ;

En effet, le traitement de ces demandes mobilise des ressources humaines et matérielles importantes, et l'instauration d'un tarif permettra de garantir la pérennité et l'efficacité de ce service public.

Mme le Maire propose de fixer un cout de reproduction qui sera rajouté sur la régie de recettes des produits divers.

Mme le Maire propose les tarifs suivants :

A4 noir et blanc : 0,10 €

A3 noir et blanc : 0,20 €

Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 0

Le Conseil municipal à la majorité des membres,

décide de fixer les tarifs suivants pour la délivrance des copies noir et blanc :

A4 noir et blanc : 0,10 €

A3 noir et blanc : 0,20 €

De rajouter les recettes sur la régie des produits diverses

COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

VOIRIE

Nicolas VIVET

- Mise en place du STOP route de Mornas et des panneaux lumineux
- Travaux marquage au sol seront terminés fin juillet
- Chemin de l'Épinay en cours, réfection de la partie centrale, les VDD chiffreront la réfection en totalité
- Rencontre avec LA POSTE, proposition d'un audit de voirie qui permettra de déclarer de nouvelles voiries et de recalculer le versement des dotations (DGF, ...) Un gain d'environ 5 000 € par an de DGF et un devis d'environ 6 000 €.
D'autres services de la poste ont été présentés : pour les personnes âgées, subvention travaux d'amélioration...
- Formations sur moustiques et les frelons : organisées par les VDD pour informer les riverains
- Déplacement d'un abri bu, face du garage, les élèves se répartiront entre 2 autres arrêts de bus
- Demande de changement du sens de circulation dans le village, un test de giration sera prévu en juillet
- La voirie chemin des écoliers est terminée
- Travaux 2^{ème} phase de rénovation d'éclairage sur la commune 100% LED est en cours par TE38, fin des travaux début juillet

ASSOCIATION

Maxime DURAND

- Bilan Fête de la musique : 190 repas donc environ 250 participants (dépenses 1 500 € pour la location de la sonorisation)
- SYCLUM : problème de déchets sauvages vers la maison médicale
- L'intervention des gendarmes a permis de réduire les rodéos urbains
- Kermesse de l'école, le 27 juin 2025
- 5 juillet, festival de l'astronomie avec l'association des boules
- 18 et 19 juillet, fête de la Saint-Victorienne

AFFAIRES SCOLAIRES

Narjès VELLA

- Le Directeur est toujours en arrêt maladie, Mme PERRON assure l'intérim.
- Les affectations des enseignants pour la rentrée ont été distribuées, peu de mouvements cette année
- Conseil d'école prévu le 23 juin 2025
- Grosse émotion à la suite du décès d'un enfant de l'école
- Annulation de l'exercice incendie
- 1^{ere} exclusion d'un enfant jusqu'à la fin de l'année des services périscolaires

TRAVAUX / URBANISME

Yoann SAUGEY

- Dernier robot tondeuse mis en place ce matin
- Réunion sur la liaison piétonne
- Semaine prochaine réunion sur le centre bourg
- Validation des couleurs des agrès sportifs (gris/orange)

- Jeux du centre bourg, difficultés de trouver des prestataires pour la réparation

CCAS

Evelyne MARTINON

- Expérience de repas à la cantine par des membres du CCAS : 2 services cantine compliquent un projet intergénérationnel, un essai possible durant un camp de neige ou classe verte ou sortie scolaire...
- Préparation pour le 28 juin 2025 à 9 h café citoyen : « nos amis les abeilles »
- Intervention octobre rose : une marche pourra être organisée
- Projet d'atelier mémoire avec des cessions pour les jeunes ados
- prochains cafés citoyens fin septembre "les enfants hyperactifs et les dys-"
- Repas des aînés prévu le 22 novembre 2025
- Projet d'une grande dictée en avril 2026
- 10 septembre 2025 prochaine réunion CCAS
- Rencontre des sénateurs à Montagnieu sur la situation difficile avec des subventions en baisse
- Valorisation par la culture des jeunes
- Alerte orange canicule, le plan canicule est mis en place

INFORMATIONS DIVERSES

Samuel BARGE

- Commission Communication : prochain bulletin à prévoir
- Le Festival « GARE O TUNNEL », s'est bien déroulé, de nombreux contrôles de la gendarmerie ont eu lieu.
- Démarrage des Chantiers jeunes en juillet 2025
- Journée des jeunes prévue le 16 juillet 2025 de 14h à 20h

FIN DE SEANCE : 22h00

Saint-Victor de Cessieu, le 17 juillet 2025

La Présidente,


Isabelle FOURNIER



La Secrétaire de séance,

Evelyne MARTINON

